Terrebonne

Une histoire de vie

Rapport des Commissions permanentes de la Ville de Terrebonne 2013

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES

MISSION
RAPPORT ANNUEL
2013

La Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines de la Ville de Terrebonne veille à l'évaluation des besoins des citoyens, à l'élaboration de politiques et règlements pertinents et à la conception ainsi qu'à la mise en œuvre de projets conçus dans un souci constant d'optimisation de l'efficience de l'organisation municipale en matière de gestion et d'administration des ressources financières, matérielles et humaines disponibles.

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Vous trouverez dans les pages qui suivent le rapport annuel 2013 de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines.

C'est avec une volonté réaffirmée d'assurer une saine gestion des finances publiques que notre Commission s'est penchée sur le suivi de plusieurs dossiers importants dont les indicateurs de gestion, le processus budgétaire, la Politique d'acquisition de biens et services ainsi que la Politique de capitalisation des immobilisations.

Au terme de cette année chargée, permettez-moi de saluer le travail de tous les employés de la Ville de Terrebonne pour leur précieux soutien dans la réalisation de nos mandats et pour leur souci partagé de bien servir la population.

Bonne lecture !

Marie-Josée Beaupré
Présidente

MEMBRES DE LA COMMISSION

Marie-Josée Beaupré
Présidente

Nathalie Bellavance
Vice-présidente

Michel Lefebvre
Membre

Michel Morin
Membre

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

M. Michel Poirier, coordonateur à la direction générale

M. Alain Dupré, conseiller à la direction générale et coordonnateur de la sécurité civile

Mme Judith Viens, assistante-greffière et responsable affaires juridiques à la Direction du greffe et des affaires juridiques

Mme Francine Blain, trésorière à la Direction de l'administration et des finances

Suivi des indicateurs de gestion

Étude des impacts financiers des budgets provincial et fédéral sur la Ville

Suivi du processus de gestion budgétaire

Suivi de « l'auto-assurance »

Suivi de la politique d'acquisition de biens et de services

Politique de capitalisation des immobilisations

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX MANDATS EXÉCUTÉS PAR LA COMMISSION EN 2013

Suivi des indicateurs de gestion

Cette année encore, les indicateurs de gestion établis par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ont fait l'objet d'une analyse soutenue et d'un suivi constant par les membres de la Commission via le Comité *ad hoc* de vérification des indicateurs de performance chargé d'en faire un rapport détaillé au Conseil municipal. Cette évaluation en continu permet de suivre l'évolution de la situation budgétaire et de la gestion des différents services municipaux offerts à la population.

De plus, un Comité *ad hoc* de suivi administratif révise régulièrement l'état de la situation financière de la Ville de Terrebonne, ce qui permet d'améliorer constamment l'efficacité de notre système municipal. Des membres de la Commission siègent sur ce comité de suivi et ont pour obligation de faire un rapport de la situation à la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines afin d'assurer la conformité du travail du comité avec les orientations du Conseil municipal.

En 2013, après avoir reçu les indicateurs du Comité *ad hoc* de vérification, la Commission a effectué les comparaisons d'année en année avec les autres municipalités selon les paramètres suivants : une population supérieure à 100 000 habitants, un budget d'opération supérieur à 100 millions de dollars et une richesse foncière uniformisée (RFU) supérieure à 5 milliards de dollars. Cet examen a permis à la Commission d'analyser les écarts et les variations des divers indicateurs et de formuler ses recommandations au comité exécutif.

L'indicateur sur la collecte sélective de matières recyclables a retenu plus particulièrement l'attention de la Commission, ayant diminué de plus de 9 % entre 2011 et 2013. Conséquemment, des responsables de la Direction de l'entretien du territoire ont été convoqués afin de connaître les motifs expliquant cet écart et ainsi définir une stratégie pour corriger la situation et la prévenir dans le futur.

Enfin, un plan de travail devra être élaboré pour effectuer l'analyse d'indicateurs de gestion facultatifs. Ce dossier sera à travailler au cours de l'année 2014. La commission prévoit identifier des indicateurs autres que ceux prévus par le MAMROT qui pourraient être des outils de gestion à l'interne.

Étude des impacts financiers des budgets provincial et fédéral sur la Ville

Comme à chaque année, une étude des budgets provincial et fédéral déposés en 2013 a été réalisée par les membres de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines, appuyés par les employés de l'organisation municipale. Les décisions de chacun de ces paliers de gouvernement –comme, par exemple, la création ou le retrait d'une subvention, d'un crédit fiscal ou d'une taxe – ont des incidences sur le budget de la municipalité. C'est pourquoi les impacts de ces budgets provincial et fédéral sont scrupuleusement évalués et pris en considération dans l'élaboration des budgets d'exploitation subséquents de la Ville.

Suivi du processus de gestion budgétaire

Depuis l'élaboration d'un processus de suivi budgétaire à la Ville de Terrebonne en 2004, celui-ci fait partie d'un exercice de gestion des plus importants qui permet un contrôle serré des dépenses des deniers publics. Il permet de dresser un portrait juste et actualisé de la situation budgétaire de la municipalité et de recentrer les priorités. Un comité *ad hoc*, composé des membres de la Commission et des fonctionnaires de la direction générale et de la direction de l'administration et des finances, révise trimestriellement l'état de la situation budgétaire avec le concours des directions. Les rapports de ces rencontres sont déposés au comité exécutif.

Le comité de suivi budgétaire de la Ville a transmis son rapport final à l'exécutif après s'être réuni à quatre occasions au cours de l'année 2013.

Suivi de « l'auto-assurance »

En 2003, le comité exécutif de la Ville a accepté les recommandations de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines concernant l'auto-assurance, à savoir :

- Favoriser le volet auto-assurance;
- Exclure la couverture de refoulement des égouts;
- Imposer une franchise de 5 000 $ en dommages matériels et dommages corporels par événement après l'épuisement d'un paiement maximal de la Ville d'une franchise annuelle de 500 000 $;
- Prévoir un fonds de réserve servant à compenser les coûts relatifs aux réclamations inférieures aux déductibles.

En bref, le volet auto-assurance relativement aux refoulements d'égouts est assumé entièrement par la Ville, ce qui a permis à la municipalité d'économiser près de 460 000 $ au cours des dix dernières années.

Chaque année, la Direction du greffe et des affaires juridiques budgète un montant incluant le volet auto-assurance pour les refoulements d'égouts. Lors du dépôt des rapports financiers, la direction de l'administration et des finances recommande une affectation à une réserve. Au 1er janvier 2013, la réserve s'élèvait à près de 1 100 000 $.

Cette somme correspond à la proposition de la Commission de cibler l'atteinte d'une réserve équivalente à un minimum de 2 ans et un maximum de 3 ans du montant maximum de 500 000 $ (1 000 000 $ à 1 500 000 $) par année que pourrait assumer la Ville de Terrebonne.

Suivi de la politique d'acquisition de biens et de services

En 2012, la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines terminait l'uniformisation des procédés d'achat pour certaines fournitures particulières, ce qui a permis de simplifier le processus de gestion des acquisitions et de rendre plus efficace la gestion des inventaires.

En avril, seuls les dossiers relatifs au café et à une partie des pièces d'automobiles n'avaient pas encore été traités. En ce qui concerne le café, quelques éléments du dossier devaient encore être vérifiés avant de lancer un appel d'offres. En ce qui a trait aux pièces d'automobiles, le procédé d'achat des produits dits « en vrac » comme l'essence ou l'huile a été fixé et pour le reste des fournitures, la problématique sera adressée au comité de vérification, en lien avec le magasin du garage municipal.

Politique de capitalisation des immobilisations

La Ville de Terrebonne a adopté en 2009 une Politique de capitalisation qui définit les règles et les seuils acceptables à partir desquels la municipalité comptabilise les immobilisations, c'est-à-dire un actif d'utilisation durable qui, en matière de fiscalité, détermine la valeur d'une entreprise ou organisation.

Par souci de conformité avec les principes comptables généralement reconnus, la Direction de l'administration et des finances a proposé à la Commission certaines modifications à cette politique. En conséquence, les membres de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines ont demandé au comité exécutif, en septembre 2013, de recommander au Conseil municipal l'adoption de la Politique de capitalisation des immobilisations amendée, préparée par la Direction de l'administration et des finances. La politique a finalement été adoptée par le Conseil municipal en mars 2014.

PERSPECTIVES 2014

- Assurer le suivi du processus de gestion budgétaire;
- Faire le suivi des indicateurs de gestion;
- Élaborer un plan de travail pour les indicateurs de gestion facultatifs;
- Étudier les impacts financiers des budgets provincial et fédéral sur la Ville;
- Procéder à la révision du portefeuille d'assurances de la Ville;
- Révision du portefeuille d'assurances.

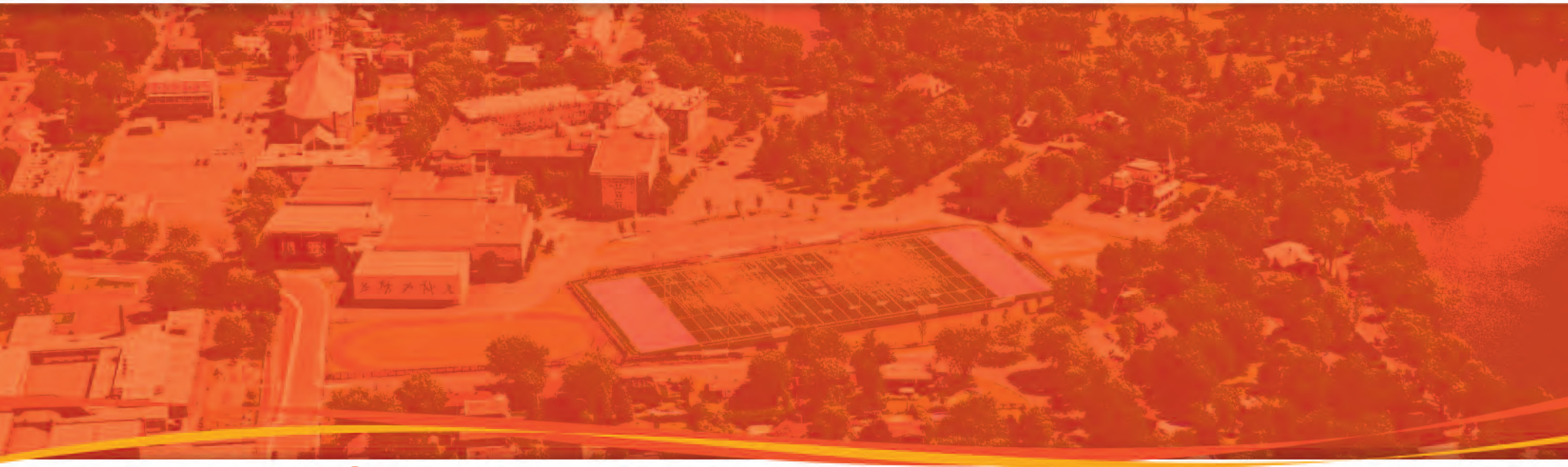

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT

MISSION
RAPPORT ANNUEL
2013

La Commission du développement durable et de l'environnement de la Ville de Terrebonne a pour principale mission de recommander à la Ville les orientations à adopter afin de maintenir et d'améliorer la qualité de l'environnement en général, et ce, en conformité avec les obligations auxquelles les villes du Québec sont assujetties dans une perspective de développement durable.

MOT DU PRÉSIDENT

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Au nom des membres de la Commission du développement durable et de l'environnement de la Ville de Terrebonne, je suis heureux de vous présenter le bilan d'une année de travail bien remplie.

L'année 2013, nous a permis de nous pencher sur de nouveaux projets, par exemple, la plantation d'arbres au parc de la Rivière. De plus, nous sommes très fiers d'avoir amorcé le projet pilote de la collecte des matières organiques, puisqu'elle nous permettra d'évaluer les meilleures pratiques et d'identifier les méthodes les plus efficaces en vue d'instaurer une telle collecte sur l'ensemble du territoire.

Également cette année, la Ville de Terrebonne a participé à quelques programmes gouvernementaux. En effet, nous avons adhéré au programme Changez d'air du Gouvernement du Québec, dont l'objectif est le retrait et le remplacement des vieux appareils de chauffage au bois. Aussi, dans le cadre du programme Climat municipalité, nous avons mandaté une firme d'ingénierie pour faire un inventaire des gaz à effet de serre présents sur notre territoire.

Finalement, dans la foulée du Plan Vert, la Commission du développement durable et de l'environnement poursuit les différents programmes débutés ces dernières années, tels que la Patrouille environnementale et le programme de subventions des couches lavables.

Je termine en remerciant mes collègues qui siègent à la Commission avec moi, en plus des intervenants de la Ville qui ont travaillé avec nous toute l'année pour mener à bien ces projets. Ensemble, nous travaillons sans cesse pour l'amélioration des pratiques environnementales à Terrebonne!

Stéphane Berthe
Président

MEMBRES DE LA COMMISSION

De janvier à novembre 2013

Jean-Luc Labrecque
Président

Stéphane Berthe
Vice-président

Denis Poitras
Membre

Marc Campagna
Membre

À partir de décembre 2013

Stéphane Berthe
Président

Paul Asselin
Vice-président

Sylvain Tousignant
Membre

Jean-Guy Sénécal
Membre

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Direction générale
M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement

Service de l'environnement et de l'hygiène du milieu
Mme Chantal Cormier, technicienne analyste, politiques environnementales

Mme Geneviève Rivard, chargée de projet, gestion et coordination des matières résiduelles

M. Daniel Vaillancourt, chef de service

Direction du loisir et vie communautaire
M. Stéphan Turcotte, directeur

MANDATS DE LA COMMISSION 2013

Implantation d'un projet pilote de collecte de matières organiques;

Plan d'action sur la gestion des milieux naturels;

Poursuite du développement d'Urbanova;

Programme Climat Municipalités – Inventaire des GES;

Mise en place du Conseil sans papier.

Retour de la Patrouille environnementale pour une 10e année consécutive.

Organisation d'activités de nettoyage des berges aux abords de la rivière des Mille Îles.

Poursuite du contrôle biologique des insectes piqueurs.

Poursuite du marché public durant la période estivale.

Reconduction des programmes de compostage domestique et de récupération d'eau de pluie.

Reconduction du programme de subvention de couches lavables.

Récupération des cartouches d'imprimante et des téléphones cellulaires utilisés par le personnel de la Ville.

Programme Changez d'air

Projet de règlement modifiant le règlement sur la gestion des matières résiduelles

Plan de lutte contre l'agrile du frêne

Poulailler urbain

Projet de nettoyage des rives

Projet de plantation au parc de la Rivière (GPAT)

Planification du Plan d'action 2013 du Plan Vert

Entente de partenariat, Circuit électrique

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX MANDATS EXÉCUTÉS PAR LA COMMISSION EN 2013

Programme Changez d'air

Afin de permettre aux citoyens de bénéficier du programme Changez d'air du Gouvernement du Québec, la Commission a recommandé l'adhésion de la Ville de Terrebonne au sein de ce programme. L'objectif de Changez d'air est le retrait et le remplacement de vieux appareils de chauffage au bois. L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) est responsable de ce programme et demande aux municipalités participantes une contribution financière de 100 $ par citoyen désirant participer. La Ville de Terrebonne a donc octroyé un budget de 7500$, soit l'adhésion au programme de 75 personnes.

Gestion des milieux naturels / Nature-Action Québec

Afin de préparer un plan de gestion des différents milieux naturels présents sur le territoire de la Ville et pour proposer un mode de gestion de ceux-ci, la Commission du développement durable et de l'environnement a mandaté la firme Nature-Action Québec. Cette firme avait préalablement déposé une offre de service incluant différents scénarios de structure organisationnelle de gestion. L'objectif de ce plan est de mieux connaître nos milieux naturels, de les protéger, de les mettre en valeur et finalement, de sensibiliser la population à leur importance.

Planification du Plan d'action 2013 du Plan Vert

En 2013, les membres de la Commission ont travaillé étroitement avec le Plan d'action qui avait été élaboré dans le cadre du Plan Vert de la Ville. En effet, les membres de la Commission se sont penchés sur les différents programmes environnementaux offerts par la Ville. Les programmes existants, tels que les composteurs domestiques, les récupérateurs d'eau de pluie et le programme de subventions des couches lavables ont été reconduits. Il a aussi été convenu d'accorder une part du budget au programme Changez d'air. Finalement, la Commission a décidé d'étendre le mandat de la Patrouille environnementale à la gestion de l'eau, de concert avec la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM). La Patrouille environnementale a donc poursuivi son travail de sensibilisation du public durant l'été 2013, pour une 10e année consécutive.

Projet pilote sur la collecte des matières organiques

Le projet pilote de collecte des matières organiques ou compostables, communément appelé la « collecte des bacs bruns », a eu l'aval de la Commission pour débuter en septembre 2013. Étant donné qu'en 2020, les matières organiques seront bannies des sites d'enfouissement au Québec, Terrebonne a pris les devants immédiatement en instaurant ce projet pilote. La collecte des bacs bruns touche pour l'instant environ 1100 maisons réparties dans deux quartiers distincts de La Plaine et de Lachenaie. Une ligne Info-compost a été instaurée et des soirées d'information pour la population ont eu lieu à l'automne. Dès le départ, l'accueil de la population a été favorable si bien que le projet pilote se poursuit en 2014.

Projet de plantation au parc de la Rivière (GPAT)

Lancé en mai 2009, le programme de plantation d'arbres fut élaboré dans le but de favoriser la plantation d'arbres sur le territoire de Terrebonne. À l'été 2013, la Commission a approuvé la demande financière du Groupe Pleir Air Terrebonne afin de procéder à la plantation d'arbres en bordure du chemin d'accès du chalet du parc de la Rivière. Étant en plein développement, le parc de la Rivière se veut l'aboutissement d'une longue démarche de conservation des milieux naturels entamée par la Ville de Terrebonne. La plantation de ces arbres fait partie des différentes actions posées en vue de mettre en valeur le patrimoine naturel de Terrebonne. Le parc de la Rivière est un lieu unique dans notre région qui se caractérise par la richesse de sa faune et de sa flore. Le projet de plantation d'arbres étant accepté, le financement sera pris à même le fonds de l'arbre de la Ville de Terrebonne.

Projet de nettoyage des rives

Le dimanche 29 septembre 2013 a eu lieu une activité de nettoyage des rives du Ruisseau de Feu dans le Parc faunique du même nom, à Lachenaie. Cette corvée s'est tenue dans le cadre du Grand nettoyage des rivages canadiens présenté par la compagnie Loblaws limitée. À l'initiative de l'Aquarium de Vancouver et du World Wildlife Foundation, le Grand nettoyage des rivages canadiens est le plus important programme de conservation par l'action directe au pays. L'objectif est de promouvoir la compréhension et l'éducation en rapport avec les déchets riverains, en engageant les Canadiens à réhabiliter les rivages par le biais de nettoyages. Cette activité a permis à notre parc, et surtout aux berges de notre ruisseau, de retrouver sa beauté et sa richesse.

Poulailler urbain

Comme dans plusieurs autres villes au Québec, la question de l'élevage de poules pondeuses en milieu urbain s'est imposée à Terrebonne cette année. La Commission a procédé à la formation d'un comité de travail composé d'un représentant de plusieurs services, afin d'évaluer cette question. En tenant compte de plusieurs éléments contextuels, ce comité se chargera de faire des recommandations concrètes et réalistes au Comité exécutif en 2014.

Inventaire des gaz à effet de serre (GES)

Dans le cadre du programme Climat municipalité du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la Ville de Terrebonne a mandaté la firme Genivar, afin de faire l'inventaire des GES présents sur son territoire. Ces consultants externes ont remis leur rapport à la Commission en 2013. Ce rapport nous permet de mieux connaître et de comprendre d'où proviennent les GES. Ensuite, la Commission se penchera sur la conception d'un plan renfermant les actions à entreprendre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

PERSPECTIVES 2014

- Suivi du projet pilote de la collecte des matières putrescibles;
- Établir un plan d'action contre les gaz à effet de serre;
- Mise à jour du nom et du mandat de la Commission du développement durable et de l'environnement;
- Revoir les performances du programme « Pour chaque nouveau citoyen, un arbre »;
- Mettre en place des actions pour contrer l'agrile du frêne;
- Effectuer des recommandations dans le dossier des poules pondeuses
  et dans celui concernant les barrières à déchets.

LA COMMISSION DE LA GESTION ET DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DU PATRIMOINE

MISSION
RAPPORT ANNUEL
2013

La Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine de la Ville de Terrebonne a pour principale mission de proposer les orientations de la Ville en matière de gestion et d'entretien du territoire. En outre, elle évalue et propose des stratégies d'aménagement et d'urbanisme dans une optique de développement durable et de mise en valeur du patrimoine bâti.

MOT DES PRÉSIDENTS

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Il nous fait plaisir de vous présenter le rapport annuel 2013 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine.

D'emblée, nous aimerions souligner le travail exceptionnel effectué par les membres de la Commission ainsi que l'apport précieux des personnes qui ont contribué, de près ou de loin, aux travaux de cette Commission. Votre professionnalisme et votre vision font en sorte que la Ville de Terrebonne se démarque plus que jamais par son approche résolument écoresponsable et tournée vers l'avenir.

Cette année, la Commission s'est penchée sur des dossiers d'envergure touchant le développement de la Ville, notamment le projet Urbanova. Un suivi au niveau de la revitalisation des artères commerciales de la Ville a également été effectué, particulièrement en ce qui a trait au positionnement commercial du Vieux-Terrebonne. Enfin, une modification au niveau du traitement des demandes à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a été réalisée afin d'alléger et d'accélérer le suivi administratif des dossiers qui y sont soumis. Bref, de nombreux sujets dont le dénominateur commun demeure toujours le développement durable. C'est là la clé d'un aménagement du territoire cohérent et respectueux du milieu de vie de sa population.

En terminant, permettez-nous de vous souhaiter à toutes et à tous une bonne lecture.

Frédéric Asselin
Président (janvier à septembre 2013)

Réal Leclerc
Président (à partir de décembre 2013)

MEMBRES DE LA COMMISSION

De janvier à novembre 2013

Frédéric Asselin
Président

Paul Asselin
Vice-président

Marc Campagna
Membre

Réal Leclerc
Membre

À partir de décembre 2013

Réal Leclerc
Président

Frédéric Asselin
Vice-président

Marc Campagna
Membre

Claire Messier
Membre

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Direction générale
M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement

M. Michel Poirier, coordonnateur

Service du développement économique
M. Sébastien Bertrand, urbaniste, coordonnateur

M. Marc-André Fullum, urbaniste, chef de service

Direction de l'aménagement du territoire
M. Alexandre Colette, chef inspecteur par intérim

M. Guy Daoust, adjoint au directeur

M. Maxime Lemieux, urbaniste, chef de service, planification urbaine et architecture

Mme Anouk Poulin, chef de service, planification urbaine et architecture

M. Raymond Provost, conseiller en urbanisme, planification urbaine et architecture

M. Daniel Sauriol, directeur

Direction du génie et projets spéciaux
M. Raphaël Beauséjour, coordonnateur, infrastructures municipales

Direction du greffe et affaires juridiques
Me Denis Bouffard, directeur et greffier

Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier

Technologies de l'information
M. Gaétan Champagne, responsable - service clients

Ont également participé aux travaux de la Commission

M. Jean-Luc Labrecque, conseiller municipal, Ville de Terrebonne

M. Claude Martel, géographe-historien, vice-président, Société d'histoire de la région de Terrebonne

MANDATS
DE LA COMMISSION
2013

Suivi de la revitalisation des artères commerciales de la municipalité

Suivi de l'étude de positionnement commercial du Vieux-Terrebonne

Modification du suivi administratif des dossiers soumis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

Reconnaissance des sites comme ayant le potentiel requis pour accueillir des services de garde en installation sur le territoire

Révision du cadre réglementaire concernant les ateliers d'artisans

Révision du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour Urbanova

Gestion des cloches de linge usagé

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX MANDATS EXÉCUTÉS PAR LA COMMISSION EN 2013

Suivi de la revitalisation des artères commerciales de la municipalité

Depuis une dizaine d'années, la planification et la gestion des activités commerciales sur le territoire de la ville de Terrebonne a fait l'objet de plusieurs études. En 2003, une analyse a permis de réaliser un diagnostic précis sur la performance commerciale de la Ville en termes de forces, faiblesses, opportunités et menaces, puis d'élaborer une stratégie de développement commercial adaptée. Puis, une étude sur la revitalisation des artères commerciales de la ville de Terrebonne a permis, en 2005, de positionner et de développer des stratégies de développement économique et physique pour le boulevard Moody, le chemin Gascon, le boulevard des Seigneurs et la montée Masson. Enfin, en 2012, une étude spécifique sur le positionnement commercial du Vieux-Terrebonne a permis d'établir les orientations qui guideront son développement futur.

Forte de ces analyses, la Ville de Terrebonne souhaite aujourd'hui effectuer un bilan du diagnostic commercial et une réévaluation de sa stratégie de développement et de ses orientations à l'égard de la fonction commerciale de son territoire. Ceci est d'autant plus important puisque, depuis les deux premières études, la Ville a connu un essor démographique très élevé qui se poursuit encore aujourd'hui.

Cette démarche doit donc permettre l'actualisation de la situation commerciale sur le territoire, incluant une mise à jour des données recueillies jusqu'ici, et l'élaboration d'une stratégie novatrice de développement et de mise en valeur des potentiels commerciaux sur l'ensemble de son territoire, notamment dans le projet Urbanova.

Tout ce processus devra aussi évaluer l'impact commercial en tenant compte du Plan métropolitain d'aménagement et développement (PMAD).

Étant donné l'ampleur de la démarche et la nécessité de mettre à jour le diagnostic commercial de la Ville de Terrebonne dans son ensemble, les membres de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine ont unanimement résolu que le Comité exécutif autorise le Service du développement économique à procéder à un appel d'offres public afin de recevoir des propositions de firmes intéressées à effectuer ce bilan.

Suivi de l'étude de positionnement commercial du Vieux-Terrebonne

Une étude sur le positionnement commercial du Vieux-Terrebonne a été réalisée en 2012 afin de définir les grandes orientations de développement commercial de ce secteur clé en tenant compte de sa spécificité historique et de son potentiel culturel et touristique. Parmi les recommandations du rapport déposé en septembre 2012, il est question de consolider la trame commerciale du Vieux-Terrebonne dans un parcours bien défini et de préserver l'intégrité des quartiers résidentiels en balisant clairement les différents usages permis, en plus d'intégrer de nouvelles dispositions pour préserver l'intégrité architecturale des bâtiments d'origine et permettre certains usages conditionnels (résidentiels ou commerciaux).

De plus, ce nouveau positionnement commercial propose également la mise en place d'un mode de gouvernance axé sur les partenariats et le partage des responsabilités entre les différentes parties prenantes dont les paramètres restent à déterminer.

Des rencontres et des consultations publiques sur la réglementation et le mode de gouvernance sont prévues en 2014 afin d'adapter le cadre réglementaire actuel en fonction des principales recommandations du rapport de l'étude et des besoins des citoyens, propriétaires et commerçants du Vieux-Terrebonne.

Modification du suivi administratif des dossiers soumis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

La Loi sur la protection du territoire agricole du Québec impose à une municipalité de soumettre un avis dans le cas d'une demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture. Dans la procédure suivie jusqu'ici, ces dossiers étaient soumis au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) préalablement à une décision du Conseil municipal.

En février 2013, lors d'une réunion du CCU, il a été soulevé que cette façon de procéder au niveau du suivi administratif des dossiers soumis à la CPTAQ entraînait des délais inutiles pour le demandeur.

Étant donné que selon la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec, cette étape ne s'avère pas requise et que le Conseil municipal est en mesure de statuer sur les demandes sans l'intermédiaire du CCU, il a été unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif revoit le processus de traitement des demandes à la CPTAQ en ne soumettant plus les dossiers au CCU et qu'il mandate la Direction de l'aménagement du territoire à soumettre les dossiers de demandes au Comité exécutif qui fera ses recommandations en la matière au Conseil municipal.

Reconnaissance des sites comme ayant le potentiel requis pour accueillir des services de garde en installation sur le territoire

En novembre 2012, le gouvernement du Québec annonçait la création de 28 000 nouvelles places à contribution réduite au réseau des services de garde du Québec d'ici la fin de 2016. Dans le cas de la Ville de Terrebonne, cette annonce proposée en deux phases représente la création de 1443 places à contribution réduite, lesquelles seront réparties dans 19 installations. De ce nombre, 1007 places (13 installations) sont destinées à des CPE, alors que 436 places (7 installations) sont destinées à des garderies.

Au total, cette annonce représente donc un investissement de l'ordre de 27 millions de dollars et la création de plus de 270 emplois à Terrebonne.

Considérant l'ampleur de cette annonce et les impacts durables de cette dernière sur la Ville et ses citoyens, un travail a été effectué en amont par les directions concernées afin d'identifier des sites ayant le potentiel requis pour accueillir des services de garde en installation.

Il est à noter, cependant, que la reconnaissance de ces sites n'est pas une autorisation pour exploitation d'un service de garde. Un dossier particulier et formel sera présenté pour chacune des installations identifiées, lequel comprendra notamment des plans croquis d'implantation et d'élévation. D'autres sites pourraient également s'ajouter à ceux identifiés.

Révision du cadre réglementaire concernant les ateliers d'artisans

Annuellement, la Ville de Terrebonne reçoit plusieurs demandes visant l'ouverture d'ateliers d'artisans et ce, un peu partout sur son territoire.

Le cadre réglementaire actuellement applicable aux artisans impose à ceux-ci d'être inclus dans le répertoire des métiers du Conseil des métiers d'arts du Québec. Or, la définition d'un « artisan » selon le Conseil des métiers d'arts du Québec n'est pas toujours adaptée à la réalité de la Ville de Terrebonne.

Considérant que la Ville reconnaît l'importance des artisans dans la dynamique commerciale et culturelle du milieu, il a été unanimement résolu que le Comité exécutif mandate la Commission de la gestion, de l'entretien du territoire et du patrimoine afin de revoir la réglementation applicable aux artisans, le tout dans l'optique d'assouplir ce cadre normatif et de favoriser l'émergence d'artisans sur le territoire de la Ville.

Cette nouvelle réglementation s'assurera également de préserver la quiétude des milieux de vie, en cohérence avec les orientations privilégiées par la Politique culturelle de la Ville de Terrebonne et le plan d'action triennal qui en découle.

Grille d'évaluation de l'empreinte écologique des immeubles et Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour Urbanova

Une grille d'évaluation de l'empreinte écologique des immeubles pour Urbanova a été adoptée par le Conseil municipal et est entrée en vigueur en octobre 2012. Cette grille d'évaluation est l'outil central de la réglementation d'urbanisme afin de mesurer l'efficience écologique de chaque projet à venir dans Urbanova et ainsi hausser les standards de construction.

Pour en assurer sa pleine applicabilité, il est pertinent d'ajuster cette grille afin qu'elle soit plus compréhensible pour le requérant d'une demande et pour en faciliter sa vérification par la Ville. La grille d'évaluation de l'empreinte écologique des immeubles sera en constante évolution pour répondre aux avancées technologiques ou urbanistiques en matière d'environnement.

Des critères ont donc été ajoutés ou ajustés dans le PIIA de façon à assurer un meilleur encadrement des projets déposés pour Urbanova. Ces critères traitent spécifiquement des sujets suivants :

- Traitement de qualité sur l'ensemble des élévations
- Encadrement très pointu advenant le cas de l'emploi d'un revêtement de vinyle
- Logements au sous-sol
- Affichage pour les bâtiments commerciaux

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif mandate la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, pour préparer un projet afin de modifier le règlement numéro 1003 afin d'y intégrer les ajustements présentés à la grille d'évaluation de l'empreinte écologique des immeubles.

Gestion des cloches de linge usagé

Considérant la prolifération des cloches récupératrices de linge usagé sur le territoire, tant dans l'emprise publique que sur les terrains privés, et les correspondances reçues des différents organismes communautaires qui déplorent ce phénomène, les membres de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine ont entamé des discussions afin de régir la gestion de ces cloches de récupération de linge sur le territoire dans le but de favoriser un partenariat avec les organismes du milieu.

Sur recommandation de la Commission, il a été unanimement résolu que le Comité exécutif mandate la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire et la Direction du loisir et de la vie communautaire, pour préparer un projet de règlement afin de corriger la situation. Ce projet de règlement sera de nouveau soumis à la Commission pour avis final au Comité exécutif.

PERSPECTIVES 2014

- Suivi de la mise en opération du train de l'Est;
- Suivi de la nouvelle réglementation découlant de l'étude du positionnement commercial du Vieux-Terrebonne;
- Déneigement sur le territoire;
- Cadre réglementaire sur les utilités publiques, particulièrement les projets de transport des produits pétroliers;
- Processus lié à la modification du schéma d'aménagement 97-33 concernant le projet Urbanova et le projet de parc industriel dans le secteur Est.

COMMISSION DE LA FAMILLE, DES AFFAIRES SOCIALES, DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE ET DE LA CONDITION FÉMININE

MISSION
RAPPORT ANNUEL
2013

La Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine de la Ville de Terrebonne doit proposer des orientations et des solutions en vue de favoriser l'avancement des enjeux sociocommunautaires touchant la communauté. Elle doit élaborer et proposer des politiques et des projets d'ordre social et contribuer à leur mise sur pied afin d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

J'ai le plaisir de vous présenter dans les prochaines pages le rapport annuel 2013 de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine de la Ville de Terrebonne.

Cette année, une analyse a eu lieu afin de mesurer la pertinence de travailler à l'élaboration d'une Politique d'occupation du territoire pour le logement social, le logement abordable et les organismes de développement communautaire. Cette analyse, élaborée par une firme externe, s'est avérée concluante : les membres de la Commission et le directeur de l'aménagement du territoire ont décidé d'aller de l'avant en acceptant les recommandations proposées dans le rapport final.

Aussi, nous avons organisé un Forum de validation en prévision du lancement de la nouvelle Politique regroupée incluant la famille, les aînés et les personnes handicapées. Cet exercice nous a révélé que le point de vue des organismes et citoyens ciblés par cette politique concordait avec celui de la municipalité. Forte de ces appuis importants, la Ville de Terrebonne a procédé au lancement officiel de cette nouvelle Politique regroupant la famille, les aînés et les personnes handicapées, le 1er juin dernier.

De plus, un vaste sondage en ligne a été réalisé afin de mieux connaître les besoins des adolescents (12-17 ans) de Terrebonne, permettant ainsi à la municipalité de bonifier l'offre de services à ses jeunes citoyennes et citoyens.

Plusieurs autres projets emballants ont également beaucoup avancé cette année, notamment un nouveau CPE pour La Plaine ainsi que la fameuse Maison des aînés de Terrebonne, rebaptisée cette année « Cité GénérAction 55+ ».

Bref, autant d'idées et de projets qui témoignent du dynamisme de notre Commission. À ce propos, permettez-moi de remercier tous ceux et celles qui nous ont accompagnés dans la réalisation de nos mandats, spécialement les organismes et la population. Vous constituez le cœur de notre action. Enfin, je voudrais remercier tous mes collègues de la Commission qui ont su démontrer, une fois de plus, un professionnalisme sans égal.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Marie-Claude Lamarche

MARIE-CLAUDE LAMARCHE
Présidente

MEMBRES DE LA COMMISSION

Marie-Claude Lamarche
Présidente

Denis Poitras
Vice-président

Nathalie Bellavance
Membre

Clermont Lévesque
Membre

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Direction générale
M. Joël Goulet, coordonnateur aux affaires publiques et sociales

Service des communications
Mme Isabelle Lewis, chef de service

Service du développement économique
M. Sébastien Bertrand, urbaniste, coordonnateur

M. Marc-André Fullum, chef de service

Direction de l'aménagement du territoire
M. Daniel Sauriol, directeur

Direction du loisir et de la vie communautaire
M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur

M. Jean-François Lévesque, chef du Service au soutien à la vie associative

M. Stephan Turcotte, directeur

M. Nicolas Carignan, stagiaire en loisir

PERSONNES AYANT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION EN 2013

Mme Marie-Claude Joly, chargée de projet de la Politique regroupée

Mme Édith Juneau, chargée de projet de la Politique regroupée

Mme Katherine Juteau, Groupe Conseil BC2FP Inc.

M. Michel Lacasse, vice-président, Groupe Conseil BC2FP Inc.

M. François St-Germain, urbaniste, responsable équipe planification, Groupe Conseil BC2FP Inc.

M. Dany Tremblay, designer urbaniste, Groupe Conseil BC2FP Inc.

M. Michel L'Allier, vice-président, L'Indice Marketing

Mme Lorraine Mathews, présidente, L'Indice Marketing

Élaboration d'une Politique d'occupation du territoire pour le logement social, le logement abordable et les organismes de développement communautaire.

Nouvelle Politique regroupée incluant la famille, les aînés et les personnes handicapées

Situation de la Maison des jeunes de Terrebonne

Étude sur les besoins des adolescents (12-17 ans) de Terrebonne afin d'améliorer l'offre de services municipale et communautaire qui leur est destinée

Attribution de nouvelles places à contribution réduite au réseau de services de garde en installation

CPE Contact Jardin Soleil et Pavillon Napoléon-Gauthier

Cité GénérAction 55+ (Maison des aînés de Terrebonne)

Projet Pinocchios

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX MANDATS EXÉCUTÉS PAR LA COMMISSION EN 2013

Élaboration d'une Politique d'occupation du territoire pour le logement social, le logement abordable et les organismes de développement communautaire

Un comité de travail formé de représentants de la Direction générale, de la Direction du loisir et de la vie communautaire et du Service du développement économique avait été mandaté par la Commission pour identifier les besoins, les attentes et la démarche anticipée de la Ville de Terrebonne pour préparer un tel projet de politique. Il a rapidement été constaté qu'un projet aussi novateur en matière de développement social requérait une expertise particulière en ce qui concerne le logement social, le logement abordable et les organismes de développement communautaire.

Ainsi, le Groupe Conseil BC2 a reçu le mandat d'analyser si l'adoption d'une telle politique sectorielle permettrait à la Ville de Terrebonne de favoriser la réalisation de projets de logements communautaires, en plus de faciliter l'implantation d'organismes sur son territoire. Suite à plusieurs rencontres qui ont eu lieu à l'hiver et au printemps 2013, le Groupe Conseil BC2 recommandait à la Ville de travailler à l'élaboration d'un projet de politique et d'un plan d'action qui en découle, en y incluant notamment une révision de la réglementation d'urbanisme de manière à assouplir la classification pour les organismes.

Le projet, basé sur les recommandations de Groupe Conseil BC2, s'est mis en branle et un document intitulé « Élaboration de la réflexion stratégique visant à élaborer une nouvelle politique sectorielle portant sur le logement social, abordable et les organismes de développement communautaire » a vu le jour.

Groupe Conseil BC2 a aussi rédigé une modification au plan d'urbanisme et produit un document explicatif pour une éventuelle modification réglementaire touchant le logement social et les organismes communautaires.

Les membres de la Commission et le directeur de l'aménagement du territoire sont satisfaits de l'ensemble des modifications proposées et recommandent à l'exécutif d'accepter le rapport du Groupe Conseil BC2. En collaboration avec la Direction du greffe et affaires juridiques et la Direction de l'aménagement du territoire, la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine a été mandatée pour donner suite au rapport en 2014.

Nouvelle Politique regroupée incluant la famille, les aînés et les personnes handicapées

En 2013, les membres de la Commission ont accepté l'énoncé de la nouvelle Politique regroupée qui inclut la famille, les aînés et les personnes handicapées, proposé par Mmes Édith Juneau et Marie-Claude Joly, chargées de projet. Ensemble, ils ont convenu de valider cette nouvelle politique aux citoyens dans le cadre d'un grand forum de validation, prévu pour le 13 avril 2013.

Plus d'une centaine de citoyens se sont déplacés à l'Hôtel Imperia pour participer à différents ateliers inspirés des sept grandes orientations de la politique : accessibilité, communications et informations, mobilité (transport/déplacement), sécurité, habitation et milieu de vie, engagement citoyen et participation sociale, ainsi que développement et épanouissement des personnes. Le déroulement de la journée a répondu aux attentes des citoyens puisqu'au bilan de la journée, le taux de satisfaction était de 90 %.

Le lancement officiel de la nouvelle Politique regroupant la famille, les aînés et les personnes handicapées a eu lieu le 1er juin 2013 sur le site de l'Île-des-Moulins, dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées. Le lancement s'est déroulé dans un cadre festif en début de soirée, avec souper méchoui et un spectacle de Martin Deschamps.

Finalement, un Plan d'action quinquennal (2014-2018) de la nouvelle politique a été lancé le 26 septembre dernier. La mise en place de ce plan est donc à suivre en 2014.

Situation de la Maison des jeunes de Terrebonne

Suite à une demande de reconduction de la subvention annuelle de la Ville à la Maison des jeunes, il a été unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le Comité exécutif autorise le versement de la subvention à la Maison des jeunes de Terrebonne pour l'année 2013. En contrepartie, la Maison des jeunes a pour mandat de produire un nouveau plan d'action dans lequel elle devra trouver des solutions pour améliorer son offre de services destinée aux adolescents de l'ensemble de la Ville de Terrebonne et bonifier ses activités d'autofinancement.

Étude sur les besoins des adolescents (12-17 ans) de Terrebonne afin d'améliorer l'offre de services municipaux et communautaires qui leur est destinée

En septembre 2012, le Comité exécutif mandatait la Direction du loisir et de la vie communautaire afin de retenir les services d'une firme pour réaliser un sondage auprès des adolescents (12-17 ans) dans le but de mieux les connaître et d'identifier les besoins spécifiques de cette clientèle sur l'ensemble du territoire de la municipalité. C'est la firme Indice Marketing qui a été retenue pour effectuer ce travail en 2013.

Un vaste sondage Web a donc été réalisé en collaboration avec la Commission scolaire des Affluents. L'humoriste et animateur de radio bien connu, Billy Tellier, a accepté d'être porte-parole afin d'inciter les jeunes à compléter le sondage qui leur était adressé. Les 1000 premiers adolescents à participer à cette étude sur Internet recevaient un billet pour assister au spectacle de l'humoriste qui a eu lieu le 22 août 2013. Ce spectacle a été une excellente mesure incitative auprès des adolescents afin de les encourager à compléter le sondage Web. Environ 40 % des adolescents sondés se sont même dit ouverts à poursuivre la démarche.

En parallèle au portrait-sondage, la firme Indice Marketing a effectué plusieurs rencontres avec des jeunes fréquentant cinq écoles secondaires réparties sur l'ensemble du territoire. Le rapport final, déposé à l'automne, représente trois mois d'efforts sur le terrain.

Les membres de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine ont pris connaissance des résultats de l'étude. Nous en sommes maintenant à l'étape de déterminer les prochaines actions à poser afin de poursuivre la démarche dont le but principal est de revoir l'offre de services municipale et communautaire pour les adolescents.

Attribution de nouvelles places à contribution réduite au réseau de services de garde en installation

En février 2013, le coordonnateur au Service du développement économique a fait le point sur l'attribution, par le ministère de la Famille, de nouvelles places à contribution réduite (7 $) au réseau de services de garde en installation et sur l'incidence de ces annonces sur les stratégies de développement municipal.

Dans le deuxième appel de propositions lancé en février 2013 et visant la création de 15 000 nouvelles places à contribution réduite à l'échelle provinciale, le ministère de la Famille faisait connaître le nombre de places octroyées dans chacune des régions. Ainsi, la Ville de Terrebonne a reçu la confirmation qu'elle hériterait de 612 places supplémentaires à contribution réduite dans huit nouvelles installations.

En raison de la vaste étendue de son territoire et de sa forte population, la Ville de Terrebonne s'est vue octroyer deux zones administratives distinctes au sein de la région de Lanaudière : la zone 7, qui comprend le secteur Ouest de Terrebonne et le secteur La Plaine, et la zone 8, qui inclut pour sa part le secteur Est de Terrebonne et le secteur Lachenaie. Les places à contribution réduite octroyées par le ministère de la Famille sont actuellement réparties comme suit : 320 places pour la zone 7 (22 %) et 1 122 places pour la zone 8 (78 %).

La Ville de Terrebonne estime pourtant que les besoins les plus pressants se situent actuellement dans le secteur La Plaine avec environ un millier de places non comblées. Or, l'estimation des besoins réels et non comblés en Services de garde reconnus (SGR) réalisée par le Service du développement économique diffère passablement de l'évaluation du ministère de la Famille.

En conséquence, les membres de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine ont recommandé au Comité exécutif d'autoriser que la répartition des places à l'intérieur de la Ville de Terrebonne, tout en prenant en considération les ententes de partenariat des parties prenantes ainsi que les besoins, soit gérée par la Ville de Terrebonne et ce, sans égard au territoire utilisé par le ministère de la Famille pour la répartition dans les zones 7 et 8.

Cette recommandation a été adoptée afin que la nouvelle distribution des places en garderie respecte les intérêts et les besoins réels des citoyens de la Ville de Terrebonne, en conformité avec la planification urbaine de la Ville.

Il a également été confirmé que le ministère de la Famille financera à 50 % de la valeur marchande dûment évaluée l'acquisition de terrains municipaux destinés à des CPE.

CPE Contact Jardin Soleil et Pavillon Napoléon-Gauthier

En avril 2013, le directeur du loisir et de la vie communautaire a fait le point sur une rencontre avec les représentantes du CPE Contact Jardin Soleil, qui s'est vu octroyer par le ministère de la Famille un nouveau permis pour un CPE de 78 places dans le secteur La Plaine.

Avec l'agrandissement projeté de l'école du Boisé et le remplacement du pavillon Napoléon-Gauthier par un nouveau centre communautaire, ce site est appelé à devenir un important pôle sociocommunautaire avec l'ouverture prochaine des 73 logements communautaires du projet La Symphonie du Boisé.

Le CPE Contact Jardin Soleil s'est montré très ouvert à louer des locaux qui pourraient se situer au-dessus du pavillon Napoléon-Gauthier, au deuxième étage. Le ministère de la Famille est également favorable à aller en location pour certains projets.

Le Comité exécutif a autorisé l'octroi d'un mandat à une firme d'architecture pour la confection de plans du futur bâtiment. Le délai de construction du futur CPE a été fixé à 2015.

Le pavillon Napoléon-Gauthier pourrait demeurer ouvert durant la construction du nouveau centre communautaire. Un nouveau stationnement sera éventuellement partagé entre l'école du Boisé, le CPE et le centre communautaire.

Cité GénérAction 55+ (Maison des aînés de Terrebonne)

L'assemblée générale annuelle de la Maison des aînés de Terrebonne s'est tenue en mars 2013 où un nouveau conseil d'administration a été élu.

En avril, le directeur du loisir et de la vie communautaire a informé la Commission que le chantier de la Cité GénérAction 55+ se déroule selon les échéanciers prévus et que les travaux devraient normalement prendre fin le 20 septembre 2013. Une grève dans le secteur de la construction a toutefois retardé de quelques semaines les travaux. La Cité GénérAction 55+ devrait voir le jour dès le début de l'année 2014.

Projet Pinocchios

En mars 2013, le directeur du loisir et de la vie communautaire a expliqué aux membres de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine l'opportunité qui se présente à la Ville de s'associer au Centre de l'épanouissement de l'enfant Pinocchios (CEEP) pour la tenue d'un camp de jour estival pour enfants atypiques. Le camp de jour vise à offrir aux enfants lourdement handicapés de 5 à 12 ans un encadrement sécuritaire favorisant leur intégration dans la société au coût d'environ 13 $ par jour, incluant le service de garde.

Étant donné que le CEEP a assuré pouvoir fournir des intervenants qualifiés, cinq jours par semaine, pour cette clientèle particulière et que, de son côté, la Ville de Terrebonne dispose d'un local à l'école secondaire des Rives, dans le secteur Lachenaie, pouvant permettre d'accueillir les enfants atypiques durant la saison estivale, les membres de la Commission ont recommandé au Comité exécutif d'autoriser une contribution financière de 3000 $ de la Direction du loisir et de la vie communautaire au Centre de l'épanouissement de l'enfant Pinocchios pour la tenue de ce camp de jour.

Cette subvention est versée dans le cadre de la Politique municipale de reconnaissance et la Politique de soutien à la vie associative de la Ville de Terrebonne. De plus, la Direction du loisir et de la vie communautaire a été mandatée pour signer un protocole d'entente avec le CEEP afin d'en faire un partenaire associatif de l'action communautaire et de convenir des modalités d'application de leur service.

PERSPECTIVES 2014

- Suivi de la mise sur pied d'une Politique d'occupation du territoire pour le logement social, le logement abordable et les organismes de développement communautaire;
- Suivi de la Politique regroupée incluant la famille, les aînés et les personnes handicapées, et l'application de son Plan d'action quinquennal;
- Suivi des prochaines actions à poser pour revoir et bonifier l'offre de services municipaux et communautaires pour les adolescents;
- Suivi du développement du futur CPE dans le secteur La Plaine et le remplacement du Pavillon Napoléon-Gauthier par un centre communautaire;
- Suivi de l'inauguration de la Cité GénérAction 55+;
- Suivi du protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et le Centre de l'épanouissement de l'enfant Pinocchios (CEEP) pour la tenue d'un camp jour estival pour enfants lourdement handicapés.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA SÉCURITÉ DU MILIEU ET DES PERSONNES

MISSION
RAPPORT ANNUEL
2013

La Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes de la Ville de Terrebonne a pour principale mission l'analyse, l'étude et l'élaboration de projets spéciaux, de règlements et de politiques qui assurent la sécurité, la protection et la quiétude des citoyennes et des citoyens de Terrebonne ainsi que des biens matériels privés et publics. Elle veille également à la mise en place et au suivi des actions entreprises en ce qui concerne les services d'urgence sur le territoire de la municipalité.

MOT DES PRÉSIDENTS

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Il nous fait plaisir de vous présenter dans les pages qui suivent le bilan des mandats abordés par la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes en 2013.

D'abord, nous aimerions saluer la précieuse contribution et le professionnalisme de toutes les personnes qui ont participé, de près ou de loin, aux travaux de la Commission. Votre rigueur et votre dévouement font en sorte que la Ville de Terrebonne demeure une ville des plus sécuritaires où il fait bon vivre.

Encore cette année, plusieurs sujets ont été abordés, notamment le Plan triennal sur les risques industriels majeurs, la révision du schéma de couverture de risques de la MRC Les Moulins, la gestion de la population animale, l'adoption du règlement sur l'insalubrité et le remplacement de panneaux de modération de la vitesse au centre des rues. À cela s'ajoutent bien sûr tous les dossiers traités par le Comité de circulation. Bref, autant de sujets qui nous rappellent l'importance de préserver un milieu de vie sécuritaire pour l'ensemble de notre population.

En terminant, il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter une bonne lecture !

Réal Leclerc
Président (janvier à décembre 2013)

Paul Asselin
Président (depuis le 10 décembre 2013)

MEMBRES DE LA COMMISSION

De janvier à novembre 2013

Réal Leclerc
Président

Clermont Lévesque
Vice-président

Michel Morin
Membre

Jean-Guy Sénécal
Membre

À partir de décembre 2013

Paul Asselin
Président

Clermont Lévesque
Vice-président

Réal Leclerc
Membre

André Fontaine
Membre

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Direction générale
M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur municipal de la sécurité civile

M. Joël Goulet, coordonnateur aux affaires publiques et sociales

Mme Isabelle Lewis, chef du Service des communications

Service de l'incendie
M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie et coordonnateur municipal de la sécurité civile

M. Dave Sévigny, directeur adjoint, Service de sécurité incendie et coordonnateur-adjoint, sécurité civile

Direction de la police
M. Michel Grégoire, directeur adjoint, Division surveillance du territoire, sécurité routière et événements spéciaux

Direction de l'entretien du territoire
M. Jean-Pierre Rioux, directeur adjoint

Direction du génie et projets spéciaux
M. Patrick Bourassa, chargé de projets - circulation et utilités publiques

Direction du greffe et affaires juridiques
Me Judith Viens, assistante-greffière et responsable des affaires juridiques

PERSONNES AYANT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION EN 2013

Mme Élyse Brais, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière

M. Santi Sananikone, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière

MEMBRES DE LA COMMISSION (suite)

COMITÉ DE CIRCULATION

M. Réal Leclerc, président du comité (janvier à décembre 2013)

M. Paul Asselin, conseiller municipal membre du comité et président du comité depuis le 10 décembre 2013

M. Michel Morin, conseiller municipal

Membres de l'administration municipale

Cabinet du maire
Mme Chantal Barrette, coordonnatrice

Direction générale
M. Joël Goulet, coordonnateur aux affaires publiques et sociales

Direction de la police
M. Éric Landry, sergent, sécurité routière et événements spéciaux,

M. Éric Savard, capitaine, sécurité routière et événements spéciaux

Direction de l'entretien du territoire
M. Jacques Beauchamp, chef de service, voirie

M. Benoit Locas, contremaître, Service de la voirie

Direction du génie et projets spéciaux
M. Patrick Bourassa, chargé de projets, circulation et utilités publiques

A également assisté au Comité de circulation

M. Jean-Luc Labrecque, conseiller municipal

MANDATS DE LA COMMISSION 2013

- Suivi du Plan d'action triennal sur les risques industriels majeurs en collaboration avec la Direction de santé publique de Lanaudière
- Révision du schéma de couverture de risques de la MRC Les Moulins
- Adoption du Chapitre X du Plan de sécurité civile
- Politique de sécurité civile
- Suivi du Projet de règlement sur l'insalubrité
- Suivi de la gestion de la population animale
- Remplacement des panneaux de modération de la vitesse au centre des rues
- Suivi des dossiers traités par le Comité de circulation :
  - Comité de signalisation de la MRC Les Moulins
  - Demande de remplacement des panneaux électroniques par des panneaux de signalisation ordinaires à l'intersection montée Masson/boulevard de Terrebonne et boulevard des Seigneurs
  - Demande de révision de la synchronisation des feux de circulation sur la montée des Pionniers
  - Camionnage
  - Plan de transport des véhicules lourds
  - Stationnement du Centre de prélèvements, boulevard de la Pinière
  - Terre-plein sur le chemin Gascon
  - Motoneigistes
  - Règlement # 229
  - Demande d'aménagement d'un corridor scolaire sur la rue du Gouffre, entre le croissant de la Matapédia et la rue de l'Escuminac
  - Demande d'aménagement d'un trottoir sur les rues Prévert et Durocher
  - Mesures de modération temporaires et permanentes
  - Demande d'abrogation de l'article 4,22 dans le règlement # 3900, circulation et stationnement
  - Afficheurs de vitesse amovibles
  - Concours « Vers des rues plus conviviales »

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX MANDATS EXÉCUTÉS PAR LA COMMISSION EN 2013

Suivi du Plan d'action triennal sur les risques industriels majeurs en collaboration avec la Direction de santé publique de Lanaudière

En février 2013, le coordonnateur aux affaires publiques et sociales a effectué un retour sur la présentation de décembre 2012 de la Direction de la santé publique (DSP) de la région de Lanaudière portant sur les risques industriels.

La Commission a alors mandaté l'Organisation municipale de sécurité civile (OMS) de Terrebonne pour l'élaboration d'un plan d'action triennal avec la DSP afin de procéder à l'identification des risques industriels majeurs et des mesures visant à éviter ou à réduire les effets de l'exposition de la population en cas de sinistre.

À la suite de rencontres entre les représentants de la Ville et de la DSP, le coordonnateur municipal de la sécurité civile et le directeur de l'incendie ont présenté un plan d'action sur trois ans intitulé « Risque industriel majeur ». Mme Brais et M. Sananikone, tous deux agents de planification au sein de l'équipe de santé environnementale de la DSP de Lanaudière, ont assisté à la présentation.

Une série d'actions sont proposées pour les années 2013, 2014 et 2015. Pour la première année, le plan vise essentiellement à préparer un questionnaire sur les inventaires, déterminer les outils d'analyse et identifier les activités à risque. Cette dernière mesure inclut les actions suivantes :

- Procéder à l'inventaire des établissements ou des installations retenus;
- Identifier les établissements ou l'installation selon l'importance des risques sur la santé;
- Déterminer les conséquences par une analyse préliminaire (distance d'impact, nombre de personnes affectées, impact sur la santé).

En 2014 et 2015, la principale mesure du plan d'action consiste à mettre en place des mesures visant à favoriser la préparation populationnelle, dans l'éventualité où la démarche révélerait des risques potentiellement significatifs en cas de sinistre.

L'évaluation périodique du plan d'action et son suivi se feront de façon ponctuelle via la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes. L'évaluation finale du projet aura lieu en 2016.

Les membres de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes ont donc recommandé au Comité exécutif d'adopter le plan d'action triennal (2013-2014-2015) préparé conjointement par l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC) et la Direction de la santé publique de Lanaudière afin de procéder à l'identification des risques industriels majeurs sur le territoire de la Ville de Terrebonne et des mesures visant à éviter ou à réduire les effets de l'exposition de la population en cas de sinistre.

Révision du schéma de couverture de risques de la MRC Les Moulins

En septembre, le directeur de l'incendie et coordonnateur municipal de la sécurité civile s'est adressé aux membres de la Commission afin de les informer de la révision du schéma de couverture de risques de la MRC Les Moulins et par le fait même, des changements majeurs effectués au sein du Service de l'incendie de la Ville de Terrebonne au cours des dernières années.

À la fin de l'année 2013, la MRC Les Moulins a entrepris la révision du schéma en fonction des réalisations de ses cinq premières années de mise en œuvre. Plusieurs grandes orientations figurent au nouveau schéma : répartition des appels au 911, traitement de l'eau, entretien des bornes-fontaines, nombre de candidats qui répondent aux appels, délais de réponse, formation du personnel, prévention, etc.

Depuis 2008, le nombre de pompiers à Terrebonne est passé de 48 à 120. Le nombre de pompiers en caserne à toute heure du jour est maintenant de 16, alors qu'il était de 12 jusqu'à la fin de 2012. En 2013, une équipe de recherche de causes et circonstances d'un incendie a été formée. Enfin, toujours en 2013, le Service de l'incendie de Terrebonne a créé son bureau de la prévention composé d'un capitaine et de trois préventionnistes.

Également, le rapport final d'activité 2012 de la MRC Les Moulins faisait état de la force de frappe dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques. Le résultat du déploiement pour les risques faibles, dans les « bâtiments de tous les risques », indique une note de 60 % pour le Service de l'incendie de Terrebonne.

Le directeur de l'incendie a cependant indiqué que pour obtenir un résultat de 100 %, les 10 pompiers appelés sur un feu de bâtiment résidentiel devaient arriver sur place dans un délai de 10 minutes. Une norme difficile à atteindre à Terrebonne en raison de l'étendue du territoire (158 km^2) et du positionnement géographique des casernes.

Ces résultats se sont toutefois améliorés de façon substantielle au cours des dernières années. De 37,4 % en 2011, le résultat du déploiement de la force de frappe a atteint près de 82 % à Terrebonne en 2013, selon les tous derniers chiffres.

Enfin, la MRC Les Moulins, en partenariat avec d'autres MRC, entend s'adresser au ministère de la Sécurité publique afin de faire passer de 10 à 15 minutes le délai de réponse pour les risques faibles et moyens. Cette nouvelle norme serait plus conforme à la réalité sur le terrain pour plusieurs villes qui, comme Terrebonne, doivent desservir de vastes territoires.

Adoption du Chapitre X du Plan de sécurité civile

Dans le cadre de la révision du Plan de sécurité civile, le coordonnateur municipal de la sécurité civile s'est adressé aux membres de la Commission afin de faire la présentation du Chapitre X intitulé « Procédures d'évacuation et de confinement des sinistrés ».

D'entrée de jeu, on y souligne l'importance de la démarche entreprise par l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC) de Terrebonne. Le chapitre X illustre à lui seul la complexité des procédures d'évacuation et de confinement en cas de sinistre majeur dont voici les principaux éléments :

- Le cadre d'intervention;
- La planification aux fins d'évacuation ou de confinement;
- La décision d'évacuer ou de confiner;
- L'organisation de l'intervention;
- L'intervention.

En juillet, les membres de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes ont recommandé au Comité exécutif l'adoption du Chapitre X du Plan de sécurité civile.

Plan de sécurité civile

La Politique municipale de sécurité civile de la Ville de Lévis a été présentée en mai aux membres de la Commission. Le but de la démarche est simplement d'informer les membres que des politiques municipales en matière de sécurité civile commencent à prendre forme. À Terrebonne, la démarche est en quelque sorte inversée dans la mesure où l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC) a plutôt priorisé la révision du Plan de sécurité civile. L'idée de lancer un jour une politique de sécurité civile pourra éventuellement être étudiée à titre de nouveau mandat de la Commission.

Suivi du projet de règlement sur l'insalubrité

En juillet 2012, le Comité exécutif avait mandaté la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes à travailler pour l'élaboration d'une procédure en matière de salubrité publique et sur un projet de règlement municipal à être soumis ultérieurement au Conseil municipal.

En mars 2013, l'assistante-greffière et responsable des affaires juridiques a présenté aux membres de la Commission le projet de règlement numéro 572 établissant les normes de salubrité applicables aux immeubles sur le territoire de la Ville de Terrebonne. Ce règlement municipal résume de la façon suivante le terme « salubrité » : « un bâtiment ou un logement doit, en tout temps, être maintenu dans un bon état de salubrité et ne doit pas porter atteinte à la santé ou à la sécurité des résidents en raison de l'utilisation qui en est faite ou de l'état dans lequel il se trouve ».

Étant donné que la Ville de Terrebonne ne possède pas de règlement municipal en matière de salubrité publique, les membres de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes ont recommandé au Comité exécutif l'adoption du règlement numéro 572. La Direction de l'aménagement du territoire sera responsable de l'application du nouveau règlement.

Suivi de la gestion de la population animale

Les membres de la Commission ont été informés, en février, qu'à la suite d'un deuxième appel d'offres public, Le Berger Blanc a déposé la soumission la plus basse pour la gestion et le contrôle de la population animale sur le territoire de la Ville de Terrebonne. Le contrat pour les années 2013 et 2014 lui a donc été attribué. Le coordonnateur aux affaires publiques et sociales rappelle que la Direction générale analysera la possibilité et la pertinence de renouveler le contrat lors de l'année d'option en 2015.

Règlement sur la population animale

Adopté en 2003 à la suite des fusions des anciennes villes de Terrebonne, Lachenaie et La Plaine, le règlement numéro 3500 sur la population animale aurait besoin d'être mis à jour.

Les articles 8,11 à 8,16 concernant les chiens potentiellement dangereux pourraient notamment être modernisés en s'inspirant de ce qui s'est fait récemment dans d'autres villes. Des informations seront recueillies à cet égard pour les rencontres ultérieures.

Remplacement des panneaux de modération de la vitesse au centre des rues

En septembre 2012, le Comité exécutif a mandaté la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes pour étudier un projet de remplacement des panneaux de vitesse au centre des rues, pour la plupart lourdement endommagés avec le temps.

Une démarche visant à remplacer les panneaux de modération de la vitesse au centre des rues a depuis été entreprise par un comité de travail formé des directions et services suivants :

- Direction générale;
- Direction du génie et projets spéciaux;
- Direction de la police;
- Service de la voirie;
- Service des communications;
- Cabinet du maire.

Le comité de travail estime que les nouveaux panneaux devraient être répartis équitablement dans trois zones distinctes et ce, sur l'ensemble du territoire de la Ville : parcs, écoles et entrées de quartier. Un appel d'offres public pour la fourniture de 250 balises flexibles a été lancé en mars et on prévoit l'installation graduelle des premiers panneaux à partir du mois de mai 2013.

À la fin du mois d'août, le représentant de la Direction du génie et projets spéciaux confirme que 230 panneaux de modération de la vitesse au centre des rues ont été installés. Principalement situés à l'entrée des quartiers résidentiels et à proximité des parcs et des écoles, ces nouveaux panneaux ont suscité des réactions très positives au sein de la population.

En décembre, les membres du Comité de circulation ont convenu qu'il serait souhaitable de renouveler l'expérience avec 90 nouveaux panneaux en 2014. Cette demande a été acceptée. Par ailleurs, le représentant de la Direction de l'entretien du territoire informe que les 300 bollards existants (collés) de piste cyclable répartis sur l'ensemble du territoire seront graduellement remplacés par des bollards amovibles (fixes) d'ici les trois prochaines années, à raison d'une centaine par année.

Suivi des dossiers du Comité de circulation

Chaque année, de nombreux dossiers sont traités au sein du Comité de circulation. Les principaux sujets abordés au cours de l'année 2013 sont présentés ci-après.

Comité de signalisation de la MRC Les Moulins

En janvier 2012, le Comité exécutif nommait trois personnes-ressources pour représenter la Ville de Terrebonne sur le Comité de signalisation de la MRC Les Moulins dont le mandat est de déterminer la localisation des arrêts d'autobus, des abribus, du marquage au sol et autres problématiques liées au bon fonctionnement du système de transport collectif. Notons que la plupart de ces éléments ne relèvent pas de la responsabilité des villes de Terrebonne et de Mascouche, mais bien de la MRC Les Moulins. Les priorités ont donc été accordées en fonction du critère de sécurité, comme cela a toujours été le cas.

Par ailleurs, en raison des différents contrats de déneigement effectués à l'externe, la Ville de Terrebonne devra recevoir la liste des nouveaux abribus à déneiger au moins six mois à l'avance. Il devrait en avoir 45 de plus sur l'ensemble du territoire de la MRC Les Moulins d'ici 2014.

Demande de remplacement des panneaux électroniques par des panneaux de signalisation ordinaires à l'intersection montée Masson/boulevard de Terrebonne et boulevard des Seigneurs

Les représentants du Service de la voirie et de la Direction du génie et projets spéciaux ont informé les membres du Comité de circulation que les panneaux électroniques à message variable servant à guider les véhicules lourds sur le chemin à emprunter, à l'intersection de la montée Masson et du boulevard des Seigneurs, sont désuets et leur réparation est onéreuse.

Compte tenu que cette même intersection sera complètement reconfigurée dans le cadre de travaux de revitalisation devant avoir lieu en 2013, un remplacement de ces panneaux électroniques par des panneaux standards est envisagé.

Une fois les travaux complétés, les camions devant se rendre au parc industriel Léveillé seraient redirigés en permanence sur le boulevard de Terrebonne. Jusqu'au début 2013, le camionnage était autorisé sur le boulevard de Terrebonne durant la période scolaire et sur la montée Masson pendant l'été.

En mars 2013, les membres du Comité de circulation ont reçu le conseiller municipal du Vieux-Terrebonne afin de discuter de la problématique entourant la signalisation pour les véhicules lourds devant transiter par le Vieux-Terrebonne. On souligne alors que dans le cadre des travaux de revitalisation de la montée Masson, où l'intersection du boulevard des Seigneurs sera complètement réaménagée en 2013, la cohabitation entre les camions lourds et les adeptes du transport actif (piétons et cyclistes) n'est pas souhaitable.

De plus, étant donné que les panneaux lumineux indiquant aux camionneurs où circuler ne respectent plus les normes de signalisation en vigueur et ont atteint, pour la plupart, leur durée de vie, les membres du Comité de circulation, de concert avec le conseiller du district 12, ont recommandé au Comité exécutif d'autoriser la Direction du génie et projets spéciaux à remplacer les panneaux électroniques à message variable indiquant aux camionneurs le chemin à emprunter à l'intersection de la montée Masson et du boulevard de Terrebonne par des panneaux fixes désignant en permanence que leur passage est uniquement permis sur le boulevard de Terrebonne.

Demande de révision de la synchronisation des feux de circulation sur la montée des Pionniers

Selon le représentant de la Direction du génie et projets spéciaux, une synchronisation déficiente des feux de circulation serait à l'origine d'une problématique d'attente sur la montée des Pionniers dans le secteur Est, durant les heures de pointe et la fin de semaine.

Compte tenu que les débits de circulation ont considérablement augmenté dans ce secteur depuis quelques années, un programme de mise à jour de la synchronisation des feux (neuf intersections) et la réalisation d'une étude de comptage de trafic routier pourraient faire l'objet d'une demande en 2014.

Camionnage

En janvier, les membres du Comité de circulation sont informés que la Ville de Lorraine a refusé d'adhérer au réseau de camionnage proposé par le ministère des Transports (MTQ) pour donner accès au projet domiciliaire Chambéry, à Blainville.

Les villes de Terrebonne, Bois-des-Filion et Blainville s'étaient entendues sur un tracé de la route de camionnage des véhicules lourds. La Ville de Lorraine, qui partage l'emprise du rang Saint-François (côté sud) avec la Ville de Blainville, a toutefois fait parvenir un courriel au MTQ dans lequel elle expliquait que ce tracé serait préjudiciable pour ses citoyens, notamment en raison de la présence d'un CPE.

À défaut d'une entente avec la Ville de Lorraine, les camions lourds pourraient emprunter diverses routes, dont la montée Gagnon à Terrebonne, une artère qui devrait normalement être dédiée à la livraison locale.

En mars, des représentants du MTQ ont informé la Commission qu'ils étaient toujours en pourparlers avec la Ville de Lorraine pour tenter de trouver une solution acceptable pour l'ensemble des villes concernées.

Plan de transport des véhicules lourds

En mai, le représentant de la Direction du génie et projets spéciaux a fait le point sur le plan de transport des véhicules lourds de la Ville de Terrebonne, dont la version finale devait être soumise à l'approbation du ministère des Transports du Québec (MTQ).

Rappelons que depuis la fusion des anciennes villes de La Plaine, Lachenaie et Terrebonne en 2001, les règlements relatifs au transport des véhicules lourds n'avaient toujours pas été mis à jour et que des différences existent entre la carte de la municipalité et celle du MTQ.

Or, il est nécessaire de réglementer la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels.

Les membres du Comité de circulation ont donc recommandé au Comité exécutif qu'un projet de règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils, ainsi que les plans nécessaires devant l'accompagner afin de les soumettre au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour approbation, soient préparés. De plus, la Direction du greffe et affaires juridiques et la Direction du génie et projets spéciaux ont été mandatées pour obtenir les autorisations nécessaires de l'ensemble des municipalités limitrophes afin d'harmoniser le Plan de camionnage de la Ville de Terrebonne avec ceux des villes voisines.

Stationnement du Centre de prélèvements, boulevard de la Pinière

Au retour du congé des Fêtes, des panneaux « Stationnement autorisé » ont été remarqués sur le côté Est du boulevard de la Pinière, face au tout nouveau Centre de prélèvements du CLSC Lamater. Relevant du CSSS du Sud de Lanaudière, ce centre sans rendez-vous est situé au 3195 boulevard de la Pinière, dans un petit centre commercial doté d'un stationnement aux places limitées.

Ces panneaux n'ont cependant pas été installés par des employés de la Ville de Terrebonne. Par ailleurs, aucune autorisation n'a été accordée par la Ville au CSSS du Sud de Lanaudière pour l'installation de tels panneaux. En conséquence, comme il est interdit de s'approprier du stationnement sur rue au nom d'un organisme ou d'une compagnie, lesdits panneaux ont été retirés de la voie publique en février par les employés de la voirie.

Terre-plein sur le chemin Gascon

Le président du Comité de circulation a fait état des conflits automobiles et des nombreux risques d'accident observés depuis l'ouverture du nouveau centre commercial (SAQ, Familiprix) situé à l'angle du chemin Gascon et du boulevard de la Pinière.

En novembre 2012, le MTQ avait répondu favorablement à une demande écrite de la Direction du génie et projets spéciaux proposant de prolonger de 65 mètres le terre-plein central situé sur le chemin Gascon, à l'intersection du boulevard de la Pinière, au sud de l'intersection. Les travaux de prolongement ont finalement débuté en juillet 2013.

Motoneigistes

Un communiqué de presse a été diffusé en janvier 2013 relativement à une campagne de répression à l'endroit des motoneigistes qui ne respectent pas la réglementation en vigueur sur le territoire. Le communiqué a rappelé l'importance de porter un casque protecteur, de faire immatriculer sa motoneige, de ne pas consommer d'alcool et de se doter d'une police d'assurance en cas d'accident. De plus, la Direction de la police a réitéré aux motoneigistes qu'en vertu d'un règlement municipal, il leur est interdit de circuler avec leurs engins en dehors des sentiers autorisés.

Règlement # 229

Depuis plusieurs mois, il a été constaté que la Cour municipale de Terrebonne acquittait presque systématiquement les contrevenants au règlement municipal # 229 concernant les véhicules hors route. Essentiellement, l'autorité judiciaire évoque l'absence d'une signalisation suffisante et adéquate pour la mise en application dudit règlement.

Les membres du Comité de circulation ont donc convenu qu'il y a lieu d'augmenter le nombre ainsi que la visibilité des panneaux sur l'ensemble du territoire. Au début 2013, seulement une dizaine d'affiches faisaient état du règlement # 229. Avec l'ajout d'une quinzaine de nouveaux panneaux et le remplacement de la dizaine déjà installés aux entrées et sorties de la Ville, il sera plus facile de faire la preuve, hors de tout doute raisonnable, de l'infraction matérielle prévue à l'article 14 et de contrer ainsi la défense d'ignorance.

Par ailleurs, les membres du Comité se sont aussi entendus pour faire une demande de modification de l'article 18 du règlement # 229 concernant les amendes. Selon le procureur municipal, faire passer l'amende de 500 $ à 250 $ éviterait un nombre élevé de contestations et établirait un barème plus raisonnable par rapport à une infraction plus grave comme un délit de fuite.

Cette demande, ainsi que celle d'autoriser le remplacement des dix panneaux existants annonçant l'application du règlement municipal # 229 concernant les véhicules hors route et l'ajout d'une quinzaine de nouveaux panneaux à être installés sur l'ensemble du territoire de la Ville de Terrebonne, ont été adoptées.

Demande d'aménagement d'un corridor scolaire sur la rue du Gouffre, entre le croissant de la Matapédia et la rue de l'Escuminac

En mars 2010, les membres du Conseil d'établissement de l'école primaire du Vieux-Chêne, dans le secteur Lachenaie, se sont adressés à la Direction de la police afin d'évaluer l'achalandage à l'intersection de la rue du Gouffre et du croissant de la Matapédia, en vue d'améliorer la sécurité des élèves aux abords de l'école. Le GPAT a également fait une recommandation en ce sens.

Les membres du Comité de circulation sont d'avis que la demande du Conseil d'établissement de l'école du Vieux-Chêne est légitime. En conséquence, les membres du Comité de circulation ont recommandé au Comité exécutif de mandater la Direction du génie et projets spéciaux pour l'aménagement d'un corridor scolaire sur la rue du Gouffre, entre le croissant de la Matapédia et la rue de l'Escuminac.

Demande d'aménagement d'un trottoir sur les rues Prévert et Durocher

En 2012, un mandat régional avait été confié au Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) pour le programme « À pied, à vélo, ville active » de Vélo Québec. L'objectif était de produire des plans de déplacements autour des écoles primaires et secondaires de la région afin d'encourager de saines habitudes de vie et de créer des environnements sécuritaires favorisant le transport actif (marche et vélo). La principale recommandation était d'ajouter un trottoir sur la rue Prévert et un autre sur le côté Est de la rue Durocher afin de rejoindre le débarcadère scolaire de l'école primaire Le Castelet, aménagé récemment par la Ville.

En mai 2013, les membres du Comité de circulation ont donc recommandé au Comité exécutif de mandater la Direction du génie et projets spéciaux pour réaliser l'aménagement de nouveaux trottoirs sur les rues Prévert et Durocher afin d'aller joindre le débarcadère scolaire de l'école primaire Le Castelet.

Les travaux d'aménagement des nouveaux trottoirs ont été prévus pour la fin août afin d'être terminés à temps pour la rentrée scolaire.

Mesures de modération temporaires et permanentes

En mai, quatorze mesures de modération temporaires ont été installées aux quatre coins de la Ville. Ces mesures consistaient à positionner des bacs à fleurs amovibles au centre de la chaussée, ayant pour effet de rétrécir les voies de circulation et ainsi inciter les automobilistes à réduire leur vitesse à des endroits où une problématique en ce sens avait été observée.

De plus, plusieurs mesures de modération permanentes ont été aménagées sur les rues Saint-Pierre, Camus, et de Cloridan, les avenues du Terroir et De La Chesnaye. Les membres du Comité ont également convenu que parmi toutes les mesures de modération temporaires, celle située sur la rue de l'Hortensia dans le secteur La Plaine, entre les rues Rodrigue et de l'Herbe-Bleue, devait se transformer en mesure de modération permanente.

Demande d'abrogation de l'article 4,22 dans le règlement # 3900, circulation et stationnement

En septembre, le représentant de la Direction de la police a informé les membres du Comité que l'article 4,22 du règlement # 3900 sur la circulation et le stationnement ne s'appliquait pas et a suggéré de l'abroger.

L'article en question stipulait que « Sauf en cas de nécessité, il est interdit tout bruit excessif ou insolite susceptible de nuire à la paix, au bien-être, au confort, à la tranquillité ou au repos des personnes du voisinage, produit par l'utilisation du frein moteur d'un camion, dans les zones spécifiquement délimitées par la Ville, au moyen d'une signalisation appropriée ».

Or, le frein moteur fait partie de l'équipement légal d'un véhicule lourd et son utilisation ne peut être proscrite en vertu du règlement # 3900.

En conséquence, il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité de circulation, que le Comité exécutif mandate la Direction du greffe et affaires juridiques à modifier le règlement municipal # 3900 sur la circulation et le stationnement afin d'abroger l'article 4,22 dudit règlement.

Afficheurs de vitesse amovibles

Le coordonnateur aux affaires publiques et sociales à la Direction générale a indiqué en juillet qu'en prévision du budget 2014, une fiche de nouvelle initiative a été déposée afin de doter la Direction du génie et projets spéciaux de six afficheurs de vitesse amovibles.

Cette nouveauté sur le marché de la signalisation routière a la particularité d'agir comme mesure de modération en affichant la vitesse des véhicules et d'effectuer des comptages de trafic routiers.

Concours « Vers des rues plus conviviales »

Les membres du Comité de circulation ont été informés en mars de la présentation de la 2e édition du concours « Vers des rues plus conviviales » qui vise à récompenser les meilleures mesures d'apaisement de la circulation dans la région métropolitaine. Organisé par le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, le concours s'articule autour de quatre grands thèmes : la réduction de la vitesse des véhicules, la réallocation de l'espace public vers les modes de transport actif, la sécurité des personnes les plus vulnérables et l'intégration urbaine. Il souligne qu'au cours de la dernière année, plusieurs mesures de modération ont été appliquées avec succès sur l'ensemble du territoire.

PERSPECTIVES 2014

- Suivi du Plan d'action triennal sur les risques industriels majeurs en collaboration avec la Direction de santé publique de Lanaudière;
- Suivi du nouveau schéma de couverture de risques de la MRC Les Moulins;
- Suivi du Plan de sécurité civile;
- Amendement du règlement municipal #3500 sur la population animale;
- Renouvellement du contrat pour le contrôle de la population animale;
- Mise en plan d'un plan d'action pour le contrôle des bernaches résidentes à l'Île-des-Moulins;
- Remplacement de 90 nouveaux panneaux de modération de la vitesse au centre des rues;
- Suivi des dossiers traités par le Comité de circulation;
- Révision et mise à jour du règlement municipal #3900 sur la circulation et le stationnement et ses annexes;
- Analyser la grille des nouveaux usages aux abords des installations ferroviaires;
- Suivi des travaux du Comité de vigilance de la CMM sur les projets de transport d'hydrocarbures sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

COMMISSION DES SPORTS, DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

MISSION
RAPPORT ANNUEL
2013

La Commission des sports, des loisirs et de la culture de la Ville de Terrebonne a pour principale mission de formuler des orientations et des recommandations en matière de services et d'activités culturelles, sportives et de loisirs favorisant l'épanouissement des citoyennes et des citoyens terrebonniens de tous les âges. Elle a aussi pour tâche d'assurer l'accessibilité et l'amélioration des services et de l'équipement récréatifs destinés à la population et aux organismes du milieu.

MOT DU PRÉSIDENT

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Il me fait grand plaisir de vous présenter dans les pages qui suivent le rapport annuel de la Commission des sports, des loisirs et de la culture de la Ville de Terrebonne pour l'année 2013.

Cette année encore, plusieurs belles réalisations ont vu le jour, à commencer par la mise en œuvre du premier Plan d'action de la Politique culturelle de la Ville de Terrebonne. Il s'agit d'une grande réussite, tant pour nos artistes locaux que pour la scène culturelle en général. C'est une première phase d'un grand déploiement culturel que nous comptons réaliser chaque année.

Également, nous avons assuré tout au long de l'année le suivi de la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que le suivi du Plan d'action qui en découle. Il a bien sûr été question du prolongement de la TransTerrebonne et du développement plus général du réseau cyclable de notre municipalité. Plus particulièrement, il a question de poursuivre la planification d'un lien cyclable entre Terrebonne et Sainte-Anne-des-Plaines, en plus de prolonger la TransTerrebonne vers le secteur Lachenaie. Deux dossiers qui ont passablement avancé.

Enfin, des démarches ont été entreprises par notre Commission afin que la TransTerrebonne soit reconnue comme Route Verte, qui constitue un circuit très prestigieux comptant plus de 5 000 km de voies cyclables, soit le plus grand itinéraire cyclable en Amérique du Nord. Ce sera un mandat à poursuivre assurément en 2014.

Au terme de cette année de travail, permettez-moi de remercier celles et ceux qui ont participé de près ou de loin au succès des travaux de la Commission. Soyez assurés que mes collègues commissaires et moi-même poursuivrons notre travail afin d'offrir ce qu'il y a de mieux à la population de Terrebonne en termes de sports, de loisirs et de culture.

Bonne lecture !

Jean-Guy Sénécal
Président

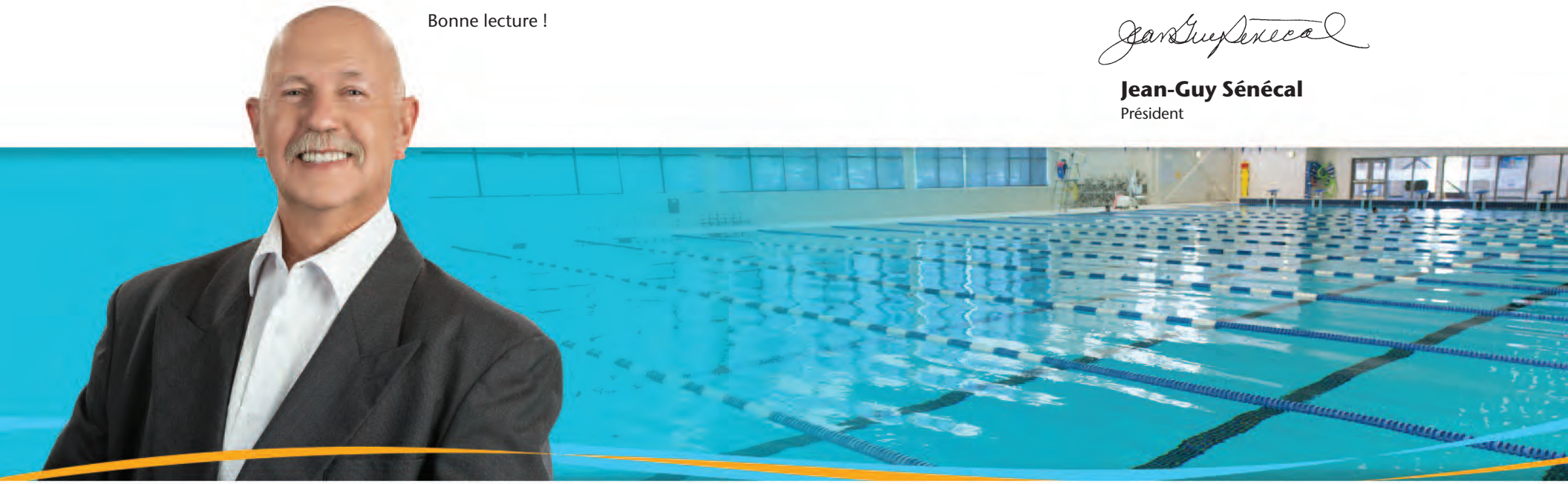

MEMBRES DE LA COMMISSION

De janvier à novembre 2013

Jean-Guy Sénécal
Président de la Commission

Daniel L'Espérance
Vice-président

Paul Asselin
Membre

Sylvain Tousignant
Membre

À partir de décembre 2013

Jean-Guy Sénécal
Président de la Commission

Clermont Lévesque
Vice-président

Brigitte Villeneuve
Membre

Nathalie Bellavance
Membre

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Direction générale
M. Joël Goulet, coordonnateur aux affaires publiques et sociales

Direction de l'aménagement du territoire
M. Daniel Sauriol, directeur

Direction du loisir et de la vie communautaire
M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et de la vie communautaire

M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et de la vie communautaire

Mme. Françoise Martin, chef de service arts, culture et bibliothèque

M. Simon Sauvé, régisseur au développement culturel

PERSONNES AYANT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION DES SPORTS, DES LOISIRS ET DE LA CULTURE EN 2013

Mme Kim Descôteaux, architecte paysagiste, directrice de projet, Groupe Conseil BC2

Mme Carole Labrecque, directrice de projet, Groupe Conseil BC2

MANDATS
DE LA COMMISSION
2013

Mise en œuvre du premier Plan d'action de la Politique culturelle de la Ville de Terrebonne

Suivi de la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que le Plan d'action qui en découle

Suivi du Plan directeur de développement du réseau cyclable urbain incluant le développement de la TransTerrebonne :

- Poursuivre la planification d'un lien cyclable entre Terrebonne et Sainte-Anne-des-Plaines (via le Chemin Sainte-Claire)
- Analyser un projet visant le prolongement de la TransTerrebonne vers le secteur Lachenaie en suivant l'axe du Chemin Saint-Charles sur une distance de 9,2 km
- Entreprendre des démarches visant à faire reconnaître la TransTerrebonne comme Route Verte

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX MANDATS EXÉCUTÉS PAR LA COMMISSION EN 2013

Mise en œuvre du premier Plan d'action de la Politique culturelle de la Ville de Terrebonne

En janvier 2013, le tout premier Plan d'action de la nouvelle Politique culturelle de la Ville de Terrebonne est présenté. La mesure principale de la première année passait par l'embauche d'un régisseur au développement culturel à la Direction du loisir et de la vie communautaire dont les responsabilités viseront notamment à assurer le suivi de la mise en œuvre de la Politique culturelle, à collaborer avec le milieu culturel de Terrebonne et les partenaires gouvernementaux, scolaires et associatifs, ainsi qu'à coordonner le support municipal aux artistes.

Au cours de l'année 2013, le régisseur a eu pour mandat de travailler à la conception, sur le site Web de la Ville, d'une page présentant les artistes et groupes culturels de Terrebonne ainsi qu' à la création d'un répertoire des installations existantes pour les activités culturelles.

Également, le Plan d'action de la Politique culturelle 2013 proposait de mettre sur pied une Table de concertation des personnes et organismes intéressés par la culture à Terrebonne, dont la mission serait de favoriser la connaissance mutuelle et la réalisation de projets collectifs.

Une autre mesure du Plan d'action avait pour objectif d'installer des panneaux d'affichage électroniques pour diffuser notamment de l'information à caractère culturel aux entrées de la Ville. C'est ainsi que quatre nouveaux panneaux ont été aménagés à des endroits stratégiques et que celui déjà en place à l'intersection Moody/des Seigneurs a été remplacé par une structure plus moderne.

La conception du portail Web présentant les artistes et groupes culturels de Terrebonne ainsi que la création de la Table de concertation ont été prioritaires pour l'année 2013.

Outre ces deux mesures d'importance, plusieurs actions ont été réalisées en complémentarité avec le Plan d'action de la Politique culturelle :

- Création du Service des arts, de la culture et des bibliothèques;
- Soutien accru à l'organisme AMINATE (subvention de 30 000 $), qui s'occupe de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants à Terrebonne;
- Démarches pour implanter le livre électronique dans les quatre bibliothèques municipales;
- Implantation de la tarification familiale pour les activités de loisirs;
- Lancement d'une étude sur les besoins des adolescents;
- Installation de bornes wi-fi dans les quatre bibliothèques, sur l'Île-des-Moulins et dans le parc Saint-Sacrement.

Suivi de la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que le Plan d'action qui en découle

En mai 2013, une mise à jour du plan d'action 2013 de la Politique du sport et de l'activité physique est adoptée. Il est d'abord question du prolongement de la TransTerrebonne vers le secteur Lachenaie, via le chemin Saint-Charles. Le projet a bien avancé et un rapport final du Groupe Conseil BC2, qui a reçu le mandat de produire une étude de faisabilité, est attendu pour le mois de juin 2013.

L'implantation d'un lien cyclable entre Terrebonne et Sainte-Anne-des-Plaines, via le chemin Sainte-Claire, a également progressé au niveau de la planification. Un tracé bidirectionnel en site propre, au nord du chemin Sainte-Claire sur une distance de 560 mètres, a déjà été approuvé par le Comité exécutif à la suite d'une recommandation de la Commission des sports, loisirs et culture. Il est évoqué que les travaux pourraient être exécutés de façon conjointe avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, qui attend la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Enfin, la Direction du loisir et de la vie communautaire œuvre à la possibilité de mettre sur pied un Festival sportif à Terrebonne (Jeux de Terrebonne).

Par ailleurs, la Ville a obtenu la confirmation pour que les moquettes sur les deux terrains de soccer synthétiques du parc Angora soient installées dès l'automne 2013.

Suivi du Plan directeur de développement du réseau cyclable urbain incluant le développement de la TransTerrebonne

Poursuivre la planification d'un lien cyclable entre Terrebonne et Sainte-Anne-des-Plaines (via le Chemin Sainte-Claire)

Dès janvier 2013, le coordonnateur aux affaires publiques et sociales, l'adjoint au directeur du loisir et de la vie communautaire et le directeur de l'aménagement du territoire ont rencontré leurs homologues de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines concernant l'implantation d'un lien cyclable entre Terrebonne et Sainte-Anne-des-Plaines via le chemin Sainte-Claire, dans le secteur La Plaine.

Rappelons que le Comité exécutif avait approuvé la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle hors chaussée, au nord du chemin Sainte-Claire, sur une distance de 560 mètres. Dans cette résolution, le Comité exécutif mandatait la Direction générale à obtenir une confirmation écrite de la part de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines quant à sa volonté de compléter son réseau cyclable projeté, en le reliant notamment à la TransTerrebonne et à la piste du P'tit Train du Nord.

Une demande d'autorisation a été envoyée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, de terrains devant, dans un premier temps, relier le pôle urbain de la municipalité au réseau de la TransTerrebonne. Le projet de piste cyclable vise par la suite à rejoindre la piste du P'tit Train du Nord en passant par le territoire de la Ville de Blainville.

Analyser un projet visant le prolongement de la TransTerrebonne vers le secteur Lachenaie en suivant l'axe du Chemin Saint-Charles sur une distance de 9,2 km

Le prolongement de la TransTerrebonne vers le secteur Lachenaie via le chemin Saint-Charles est un projet de 9,2 km qui se situe en plein dans l'axe Est-Ouest privilégié par le Sentier Transcanadien. L'organisme fédéral qui gère les demandes de subventions a confirmé par écrit, en janvier 2013, sa participation financière de 33 055,32 $ dans l'étude de faisabilité, soit 50 % des coûts projetés de 66 110,64 $.

Tout juste avant le congé des Fêtes en décembre 2012, la demande de subvention de la Ville de Terrebonne a été acceptée par le Sentier Transcanadien relativement à la réalisation d'une étude de faisabilité pour le prolongement de la TransTerrebonne vers Lachenaie. Sur recommandation du coordonnateur aux affaires publiques et sociales, la soumission de la firme Groupe Conseil BC2 a été acceptée par l'exécutif pour l'accomplissement de ce mandat.

En mars 2013, Mmes Kim Descôteaux et Carole Labrecque du Groupe Conseil BC2 ont présenté aux membres de la Commission le rapport préliminaire émanant de leur étude de faisabilité. Mme Descôteaux a d'abord résumé les caractéristiques du territoire de la Ville de Terrebonne, sa population, la clientèle cible du projet ainsi que les habitudes cyclables observées. Elle a par la suite présenté les réseaux cyclables régional et local, le patrimoine et le paysage à mettre en valeur afin d'augmenter l'attractivité de ce nouveau tronçon de même que les différents sites à desservir comme générateurs de déplacement.

Mme Labrecque a poursuivi avec l'évaluation du circuit actuel sur le chemin Saint-Charles (bande cyclable bidirectionnelle du côté sud), avec ses contraintes et ses potentialités.

En se basant sur les critères de Vélo Québec pour les pistes cyclables en milieu urbain et les nombreux obstacles à la circulation cycliste sur le chemin Saint-Charles, les représentantes du Groupe Conseil BC2 ont rapidement constaté qu'une bande cyclable unidirectionnelle de chaque côté de la chaussée était le scénario le plus réaliste, le plus sécuritaire et le moins coûteux à envisager.

Les représentantes du Groupe Conseil BC2 insistent sur le fait qu'un scénario de piste cyclable bidirectionnelle nécessite une largeur minimale de 10,5 mètres tandis qu'un projet de bande cyclable unidirectionnelle peut être envisagé avec une largeur minimale de 9 mètres. Une indication importante dans la mesure où la Ville veut réduire au minimum d'éventuelles acquisitions de terrains.

En plus d'être en opposition avec les normes de sécurité suggérées par Vélo Québec, un scénario de piste bidirectionnelle nécessiterait également l'installation de bollards (contamination paysagère), davantage d'entretien et un déneigement plus coûteux.

En plus des éléments soulevés par les représentantes du Groupe Conseil BC2, les membres de la Commission des sports, des loisirs et de la culture conviennent que certains éléments devraient être ajoutés au rapport final, dont les suivants :

- Ajout d'îlots de verdure entre les stationnements et la chaussée du chemin Saint-Charles;
- Ajout de plantations basses afin de maintenir la visibilité sur le cycliste;
- Évaluer la possibilité d'aménager des abords routiers dans le secteur agricole comme mesure de modération du trafic;
- S'assurer que les glissières de sécurité suggérées soient conformes aux normes du MTQ;
- Aménager l'intersection « Montée des Pionniers/Chemin Saint-Charles » et poursuivre la piste unidirectionnelle dans le tronçon N, ajouter le secteur à exproprier sur les lots adjacents et ajuster en conséquence l'estimation des coûts;
- Indiquer les organismes à joindre pour les demandes de subvention.

Enfin, une évaluation du budget à prévoir en fonction du scénario retenu a été présentée. Le budget détaillé sera toutefois analysé plus en profondeur lors du dépôt du rapport final du Groupe Conseil BC2.

Entreprendre des démarches visant à faire reconnaître la TransTerrebonne comme Route Verte

En mai 2013, à la suite d'une rencontre exploratoire avec la directrice générale de Tourisme des Moulins, le coordonnateur aux affaires publiques et sociales informe les membres de la Commission qu'il a entrepris des démarches auprès de Vélo Québec et du ministère des Transports du Québec (MTQ) relativement à une éventuelle demande visant à faire reconnaître la TransTerrebonne comme Route Verte.

Avec plus de 5 000 km de voies cyclables, la Route Verte constitue le plus grand itinéraire cyclable en Amérique du Nord et sans contredit l'une des plus belles cartes de visite du Québec en termes de paysages. De plus, le tronçon du Chemin Saint-Charles, entre la voie ferroviaire délimitant l'ancienne Ville de Lachenaie et la Montée des Pionniers, revêt une importance capitale dans une éventuelle demande d'adhésion de la TransTerrebonne à la Route Verte dans la mesure où il permettrait de relier deux circuits touristiques majeurs : le chemin du Roy et le parc linéaire Le P'tit Train du Nord. Également, l'axe du chemin Saint-Charles et l'attrait du Vieux-Terrebonne constituent des avantages non négligeables dans la cadre d'une demande d'adhésion à un circuit aussi prestigieux.

Pour l'ensemble de ces raisons, et également parce que la Ville de Terrebonne est actuellement la seule municipalité de plus de 100 000 habitants au Québec dont le territoire n'est pas traversé par la Route Verte, les membres de la Commission des sports, des loisirs et de la culture ont convenu de recommander au Comité exécutif qu'elle soit mandatée pour poursuivre les démarches visant à faire reconnaître la TransTerrebonne comme Route Verte et que le coordonnateur aux affaires publiques et sociales informe la Commission de toutes les étapes entourant cette demande d'adhésion.

PERSPECTIVES 2014

- Suivi du Plan d'action de la Politique culturelle de la Ville de Terrebonne;
- Suivi de la Politique du sport et de l'activité physique et de son plan d'action;
- Suivi du développement du réseau cyclable de la Ville :
  - Lien cyclable entre Terrebonne et Sainte-Anne-des-Plaines
  - Prolongement de la TransTerrebonne vers le secteur Lachenaie
  - Reconnaissance de la TransTerrebonne comme Route Verte.

Terrebonne
Une histoire de vie

RAPPORT COMMISSIONS PERMANENTES DE LA VILLE DE TERREBONNE 2013

Les commissions permanentes de la Ville de Terrebonne ont été créées par le conseil municipal le 19 décembre 2001 en vue de contribuer à une planification optimale des activités de la nouvelle ville. Chaque commission est composée d'élus municipaux et bénéficie du soutien de l'administration municipale.

Il y a six commissions permanentes :

- **La Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines**
- **La Commission du développement durable et de l'environnement**
- **La Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine**
- **La Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine**
- **La Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes**
- **La Commission des sports, des loisirs et de la culture**

Pour chacune de ces commissions, le comité exécutif de la Ville de Terrebonne a défini des mandats que vous trouverez dans le présent document. Dans la réalisation de leurs mandats, les commissions doivent, lorsque le sujet et le contexte le justifient, procéder aux consultations publiques d'usage auprès des associations, des groupes, des partenaires, des citoyennes et des citoyens afin de s'assurer de la participation active de tous ceux et de toutes celles qui désirent donner leur avis sur les dossiers traités par les commissions. Tout au long de leur travail, elles veillent rigoureusement à ce que la mission et les valeurs organisationnelles de la Ville soient prises en compte et respectées.

Après l'analyse complète des sujets, et ce, en collaboration avec les officiers municipaux, les membres émettent des recommandations au comité exécutif qui, à son tour, étudie la question avant de décider de soumettre ses recommandations au conseil municipal.

CE DOCUMENT EST IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ.